

**Évolutions relatives aux collectes des ordures ménagères :
déploiement de l'apport volontaire et des sacs translucides**

1/ Passage de la collecte en porte-à-porte à l'apport volontaire

Afin de moderniser et sécuriser les opérations de collectes des ordures ménagères et des emballages recyclables, de mettre aux normes les déchetteries tout en maîtrisant la hausse des coûts de collecte, la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) a décidé, dans certaines communes du territoire, de modifier le système de collecte, en remplaçant le porte-à-porte par l'apport volontaire. Des espaces propretés (*recevant ordures ménagères, papier, verre, cartons et plastiques*) ont ainsi été mis en place, en concertation avec les communes, afin de cibler les zones les plus accessibles. Les dépôts d'ordures ménagères doivent impérativement y être réalisés avec des sacs d'une capacité maximum de 50 litres.

4 nouvelles communes passeront, le 1^{er} juillet 2019, à la collecte des déchets en apport volontaire :

Communes	Espaces "propreté"
Champfleur	Rue des Vignes à côté du cimetière Rue du Pont Parking de la salle des fêtes Voie communale VC 201, direction de Arçonnay
Hesloup	Saint-James Route de Mieuxcé – proche de l'entrée du lotissement* Parking du château d'eau
La Ferrière-Bochard	Proche du cimetière Les Ruisseaux – proche de l'école Rue Lucien Lobjoit Beucaire
Mieuxcé	À côté du cimetière Parking Le Poteau

*En cours de finalisation, ouverture prévue en septembre.

Retrouvez toute l'actualité de la Communauté Urbaine d'Alençon sur www.cu-alencon.fr



et abonnez-vous à la newsletter !

2/ Passage aux sacs translucides

Dans les communes collectées en porte-à-porte, une étude a montré que les ordures ménagères contiennent encore 21 % de déchets recyclables, ce qui représente 2 400 tonnes non valorisables.

Pour diminuer le tonnage des ordures ménagères dans un souci environnemental et aussi contenir le coût de traitement des ordures ménagères, la CUA a décidé de supprimer les sacs noirs pour les remplacer par des sacs translucides de contenance de 30 litres - fournis par la collectivité. Pour rappel, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 8,12 % : c'est l'un des taux les plus bas dans l'Orne.

Communes	Date du passage
Arçonnay	Depuis le 6 juin 2019
Alençon*	À compter du 2 septembre 2019
Cerisé	Depuis le 20 mars 2019
Condé-sur-Sarthe	Depuis le 24 avril 2019
Damigny	Depuis le 1 ^{er} juillet 2018
Saint-Germain-du-Corbéis	Depuis le 29 avril 2019
Saint-Paterne-Le Chevain	Depuis le 5 juin 2019
Valframbert	Depuis le 22 mars 2019

Ne sont concernés par cette distribution de sacs translucides que les quartiers et rues dont la collecte est assurée en porte-à-porte.

Les usagers, qui sont en habitat vertical et qui sont équipés de bacs collectifs pour les ordures ménagères, ne sont pas concernés par cette distribution. Ils peuvent donc continuer à utiliser des sacs noirs.

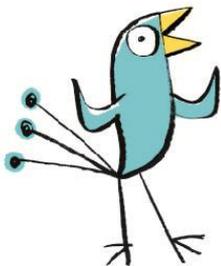
*À noter

La Régie des Quartiers Alençonnaise procède actuellement à la distribution des sacs translucides de 30 litres pour les habitants de la ville d'Alençon concernés par la collecte en porte-à-porte. Les habitants peuvent également venir au service Déchets Ménagers pour récupérer des sacs translucides. La collecte en sacs translucides démarrera le 2 septembre 2019.

Info +

Pour les encombrants, les habitants ont la possibilité d'accéder aux déchetteries de la CUA :

	En semaine	Le samedi
Déchetterie d'Arçonnay (route de Gesnes le Gandelin à Arçonnay)	Horaires d'été (du 15 mars au 31 octobre) : 9h00-12h00 / 14h00-19h00 Horaires d'hiver (du 2 novembre au 14 mars) : 9h30-12h00 / 14h00-16h30	Horaires d'été (du 15 mars au 31 octobre) : 9h00-16h00 (journée continue) Horaires d'hiver (du 2 novembre au 14 mars) : 9h00-12h00 / 14h00-18h00
Déchetterie d'Alençon Nord (rue Nicolas Appert à Alençon)		Horaires d'été (du 15 mars au 31 octobre) : 9h00-19h00 (journée continue) Horaires d'hiver (du 2 novembre au 14 mars) : 9h00-12h00 / 14h00-18h00



Contact

Service Déchets Ménagers
 N° Vert 0 800 50 89 81 (appel gratuit)
 26 rue Balzac à Alençon
 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (17 h 00 le vendredi)
www.cu-alencon.fr

Retrouvez toute l'actualité de la Communauté Urbaine d'Alençon sur www.cu-alencon.fr



et abonnez-vous à la newsletter !